

AHPTSG - Stratégie Climat

Note de progression

Propositions concrètes d'action à la Ville de Genève

Dans le cadre des axes d'action définis dans la Stratégie Climat de la Ville de Genève (SCVG)

Rappel : les principaux axes d'action possibles dans la lutte contre le changement climatique en zone urbaine

Aux quatre objectifs généraux de l'action climatique correspondent l'un ou l'autre des axes d'action définis dans la Stratégie Climat de la Ville de Genève (SCVG)

Objectifs climat	Correspondance avec les axes d'action de la SCVG
Réduction des émissions directes	Energie
	Bâtiment
	Mobilité
Réduction des émissions indirectes	Consommation
Adaptation	Aménagement du territoire
	Biodiversité
Production locale d'énergie décarbonée	Energie

Moyens d'action de l'AHPTSG

L'AHPTSG dispose de deux moyens d'action concrets : l'information à destination des habitants du quartier, et la concertation avec la Ville pour participer à la définition précise des actions sur le terrain.

Action 1 : Information à destination des habitants

Ce point recoupe l'objectif de la Ville présenté à l'axe 7 de la Stratégie Climat relatif à la mobilisation de la population.

Information générale concernant les différents aspects du changement climatique

En effet, bien que la réalité du changement climatique soit dorénavant largement acceptée par une majorité des citoyens, dans le détail le niveau des connaissances apparaît plutôt superficiel et des éléments importants relatifs aux aspects physiques comme aux mesures nécessaires sont mal connus ou appréciés.

Objectif principal : en conformité avec la Stratégie Climat de la Ville de Genève, aider à mieux comprendre l'ampleur des changements requis par l'abandon des énergies fossiles, l'impact probable sur l'économie et le style de vie, et donc l'impérative nécessité pour chacun d'intégrer cette réalité dans sa vie quotidienne et d'opérer des changements significatifs sans délai. Suggérer des types de changements utiles.

Types d'information à transmettre :

- Diminution des émissions de GES requises pour atteindre les objectifs climatiques (1,5°, 2°), avec chiffres, graphiques et comparatifs (source GIEC en particulier).
- Nécessité non seulement de réduire les émissions, mais également la consommation totale d'énergie, d'où impact sur le style de vie (« sobriété »).
- Impacts environnementaux du développement des énergies renouvelables qui justifient la baisse de consommation d'énergie et la sobriété.
- Exemples de sobriété énergétique dans la future vie quotidienne (transports, consommation, etc).

Information spécifique au quartier

- Présentation de la Stratégie Climat de la Ville de Genève.
- Présentation des propositions de l'AHPTSG pour la mise en œuvre de cette stratégie dans le quartier.
- Débats et discussions.

Vecteurs possibles de cette communication

A définir.

Action 2 : Concertation avec la Ville de Genève

Dans ce domaine l'AHPTSG peut faire des propositions concrètes à la Ville dans les domaines suivants :

- aspects relatifs à l'urbanisme et aux projets de construction
- axes de densification
- espaces verts, végétalisation et biodiversité
- la mobilité : axes de circulation douce, trafic automobile, TC

Ces propositions auront pour but de parvenir à la meilleure adéquation possible entre les objectifs de la Stratégie Climat de la Ville d'une part et les spécificités du quartier du Petit-Saconnex d'autre part.

L'objectif de ces propositions sera non seulement d'obtenir la meilleure efficacité possible de l'action climatique sur le territoire du quartier, mais également que cette action soit bien adaptée aux besoins, et si possible améliore la qualité de vie, des habitants du quartier.

Propositions : Urbanisme et projets de construction

Proposition 1 : Centre de requérants du Chemin des Coudriers

Objectif général : pleinement intégrer les exigences de la lutte contre le changement climatique dans la conception du projet, avec notamment

- espaces végétalisés pour l'atténuation de l'impact des fortes températures, pour la préservation ou reconstitution d'habitats pour la faune
- préserver les conditions de la réalisation du corridor vert Cornavin-Cointrin (voir [Plan Directeur Communal 2020](#))

Proposition 2 : Aménagement de la Place du Petit-Saconnex

Deux axes principaux pour l'adaptation ainsi que la diminution des émissions :

- Fermeture à la circulation motorisée
- Végétalisation

Proposition 2 : Mise en place d'une procédure de consultation du public sur les critères « action climatique » de chaque projet avant délivrance du permis de construire ou autre finalisation

Tous les types de projets sont concernés : construction de bâtiments, voirie, travaux publics divers. Divulguer les éléments du projet tels que : systèmes et propriétés énergétiques proposées et consommations prévisionnelles, quantification des sols artificialisés et compensations prévues, méthodes de lutte retenues contre l'effet îlot de chaleur urbain généré par le projet le cas échéant (végétalisation, plantation d'arbres...), etc.

Propositions : Axes de densification

Proposition 1 : Densification le long des axes de transports en commun

Généralement : localisation des nouveaux développements à proximité des axes de transports en communs pour en faciliter l'utilisation.

Propositions : Espaces verts, végétalisation et biodiversité

Proposition 1 : Création d'une réserve aux Feuillantines

Détails

Proposition 2 : Création de mini-réserves

Détails : proposition de sites, motivation, éléments remarquables, etc.

Propositions : Mobilité

Proposition 1 : Réorganisation de la circulation automobile locale pour compenser la fermeture de la Route de Ferney

Anticiper les nouveaux flux, orienter les axes alternatifs, rechercher la diminution du volume de trafic automobile plutôt qu'une simple réorientation

Proposition 2 : Parc Trembley : piste cyclable traversante entre Moillebeau et Giuseppe Motta (amélioration du cheminement actuel)

Le cheminement actuel utilise une allée goudronnée partagée avec les piétons, source de risques surtout si le trafic cycliste augmente.

Mars 2023